



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 14 juin 2021

## LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ DÉLIVRÉE À COMPTER DU 14 JUIN 2021 DANS LE FINISTÈRE

Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont le format actuel date de 1995. Son déploiement progressif sur le territoire national s'échelonne jusqu'au 2 août.

**Pour le département du Finistère, la mise en œuvre de ce nouveau titre intervient à compter du 14 juin 2021.** A partir de cette date, les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

Plus pratique pour les usagers (format d'une carte bancaire, maintien de la possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents...), la nouvelle carte d'identité sera également plus innovante et sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité (intégration de nanotechnologies, puce gravée garantissant une protection optimale des données...) et verra son design modernisé.

Son usage reste inchangé et permet aux titulaires de justifier de leur identité. Cette nouvelle carte nationale d'identité peut également servir de titre de voyage, certains états (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport. Sa validité est de 10 ans.

L'actuelle démarche à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité reste identique.

Pour faire une demande, plusieurs possibilités existent :

- se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (renseignements sur le site de la préfecture - <https://www.finistere.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-nationale-d-identite-et-passeport/Passeports#!/Particuliers/page/N360> - ou par téléphone 3939 Allô Service public);
- déposer une pré-demande en ligne sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) et ainsi gagner du temps en limitant ses déplacements en mairie.

## Contact presse

### Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)